DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Philippines | Tourisme sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa, avec certification de signature par Notaire :**
- à remplir en ligne sur www.visa.gov.ph. Attention en étant Français il faut sélectionner la nationalité "FRANCE" et non "FRANCE METROPOLITAINE".
- puis à imprimer.
- puis à signer par le demandeur de visa.
- puis **à faire certifier la signature du demandeur de visa sur le formulaire par un NOTAIRE obligatoirement** Il n'est pas possible de faire une certification en mairie. Cette certification par notaire est obligatoire si vous passez par une agence intermédiaire, elle doit être effectuée par vos soins avant de nous transmettre votre dossier.

☑ **1 Copie de la page d'identité du passeport :** La page du passeport avec la photo d'identité.

☑ **2 Photos d'identité couleur :** En original, signées au verso.

☑ **1 Confirmation nominative des vols aller-retour :** avec des dates **respectant la durée maximum de séjour** autorisée par le visa souhaité.

☑ **1 Copie de la carte d'identité (recto-verso) :** ou une attestation signée par le demandeur de visa, certifiant ne pas posséder de carte d'identité.

☑ **1 Justificatif des moyens financiers :** dernier relevé bancaire avec solde créditeur de 2000€ minimum.

☑ **1 Confirmation nominative de logement :** avec des dates couvrant la totalité du séjour.

☑ ***Suppléments pour les mineurs :*** Fournir les documents ci-dessus + 1 Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné) + 1 Copie des pièces d'identités de chaque parent + 1 Lettre d'autorisation parentale de voyage pour mineur, datée et signée, de chaque parent (une lettre pour la mère et une pour le père).

☑ ***Supplément pour les personnes de plus de 65 ans :*** Une assurance séjour est exigée, avec une couverture de 35 000$, incluant frais médicaux, hospitalisation et rapatriement.